



Complexe sportif

Questions-réponses

(Mise à jour : 16 juillet 2020)

La MRC des Pays-d'en-Haut a annoncé le 16 juillet 2020 que les travaux de construction du Complexe sportif régional débuteront dès le 3 août prochain. Les toutes premières étapes consistent à sécuriser le périmètre du chantier en installant des clôtures de chantier, à procéder au déboisement d'une partie du secteur pour permettre ensuite à la phase d'excavation.

Pourquoi procéder au déboisement d'une partie du terrain?

La construction du bâtiment, du stationnement et des accès nécessite le déboisement d'une partie du terrain sélectionné selon les critères établis.

Combien de temps vont durer les travaux de déboisement?

Deux à trois semaines sont prévues pour le déboisement partiel du site.

Quelles essences d'arbres retrouve-t-on dans cette zone?

Selon une étude écologique préliminaire effectuée par la firme Dec Enviro en septembre 2019, le groupement forestier est composé principalement de trembles. Les autres essences sont l'érable à sucre, le hêtre à grandes feuilles, le sapin baumier, l'ostryer de Virginie, le peuplier à grandes dents, le mélèze laricin et l'épinette blanche.

Quel sera le ratio de déboisement?

45% du secteur restera boisé.

Qu'advient-il de la matière ligneuse?

La MRC s'attend du contracteur que ce dernier maximise la valorisation de la matière ligneuse. La biomasse résiduelle pourra par exemple être utilisée pour la production d'énergie ou à d'autres fins, telle la production d'engrais ou de matériaux divers. Et les branches dont le diamètre sera inférieur à 100mm seront transformées en copeaux de bois qui seront réutilisés sur le site.

Des ingénieurs forestiers ont évalué les possibilités d'utilisation du bois sous différentes formes et pour différents usages. La grosseur des arbres ne permet pas d'envisager une seconde vie au sein du complexe lui-même (meubles, sculptures, décor). Cependant, les arbres présentant un potentiel de récupération ou de transformation ont soigneusement été identifiés. L'entrepreneur est tenu de récupérer la matière ligneuse et d'en optimiser son réemploi.

Aussi, la MRC tente de préserver deux pommiers existants.

Quelles mesures d'atténuation sont prévues?

Diverses mesures d'atténuation ont été identifiées dans l'évaluation environnementale afin d'atténuer les impacts du projet sur le milieu naturel. De nombreux moyens susceptibles d'éliminer ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement seront mis en place par l'entrepreneur. La MRC demeurera à l'écoute des préoccupations des citoyens qui résident en périphérie du projet. L'impact de la poussière, du bruit et de la circulation a été examiné de près et sera minimisé, particulièrement durant les heures des pointes.

Quelles mesures seront mises en place pour assurer une saine gestion de l'eau?

L'entrepreneur répond à l'ensemble des spécifications quant au rejet des eaux et tient compte de la qualité des eaux évacuées afin d'éviter la pollution de l'environnement et des sols et adopte une gestion durable des eaux de ruissellement. Plusieurs exigences contenues dans les certifications LEED existantes contiennent des mesures exigeant une gestion stricte et adéquate.

Quelles sont les mesures de sécurité entourant le chantier?

Dans la semaine précédant les vacances de la construction, le contracteur installera une clôture sur le périmètre du chantier. Le secteur sera clairement identifié afin d'éviter que toute personne non autorisée sur le chantier (marcheurs, cyclistes, etc.) ne circule dans cette zone.

De plus, en prévision de la rentrée scolaire 2020, la MRC en partenariat avec la Commission scolaire, les représentants de l'établissement, la Ville de Sainte-Adèle, la Sureté du Québec et l'entrepreneur Pomerleau, a entrepris la mise sur pied d'un groupe de travail qui se penche actuellement sur un plan de circulation, et la mise en place de différentes mesures de sécurité aux abords de l'école secondaire A.-N.-Morin. Ce plan et ces mesures pourraient comprendre

par exemple l'installation d'une signalisation de réduction de vitesse, la présence possible de brigadiers à certaines heures, des débarcadères et des couloirs de marche pour les élèves, les piétons, etc., le tout afin de minimiser l'impact du chantier dans le secteur.